AR-Préfecture
095-219503943-20231106-1-AI
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 06-11-2023
Publication le : 06-11-2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

ARRETE DU MAIRE N° 2023/ 081

OBJET : ARRETE MUNICIPAL DE DELEGATION DE SIGNATURE A M. Alexandre DOHY, 1er Adjoint au Maire

Le Maire de la commune de Méry-sur-Oise,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-17,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n°2020/032 à Monsieur Alexandre DOHY, 1er Adjoint au Maire,

Considérant l'absence et l'empêchement de Monsieur le Maire pendant la période du 8 au 10 novembre 2023 inclus,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et la continuité du service public, il est nécessaire de déléguer à Monsieur Alexandre DOHY, 1er Adjoint au Maire, la signature des actes relevant de la compétence de Monsieur le Maire,

Considérant que cette délégation est consentie pour la période du 8 au 10 novembre 2023 inclus,

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Monsieur Alexandre DOHY, 1er Adjoint au Maire, en l'absence de Monsieur le Maire pendant la période du 8 au 10 novembre 2023 inclus.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cette délégation est consentie de manière formelle, sans que Monsieur le Maire soit dessaisi de ses pouvoirs, ni de sa responsabilité. Il peut à tout moment exercer lui-même la compétence afférente à la signature déléguée.

Article 3 : Il sera publié au registre des actes administratifs, transmis au contrôle de légalité et une ampliation sera adressée :

- à Monsieur Alexandre DOHY
- au Cabinet du Maire

Fait à Méry-sur-Oise,
Le 6 novembre 2023

Le Maire

MAIRIE DE MERY-S/OISE
VAL-D'OISE

Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil
départemental du Val d'Oise